

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le 21 septembre, deux mille dix-sept, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : MMES GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie et MM BERGNER Philippe, GABIOT André, BISIG Arnaud, MONPOINT Olivier, MONGERAND Emmanuel, LEGRAND Robert et VAJOU Christian.

ABSENT(E)S : M. JOSSELIN Claude

- Monsieur André GABIOT a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Compte tenu de l'augmentation importante du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales, les crédits ouverts au budget sont insuffisants. Le montant s'élève à 9 069.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter des crédits au compte 739223 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales »

- chapitre 011 compte 739223	+ 2704.00 €
- chapitre 022 compte 022	- 2704.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Patrimoine et Culture en Bassée. Après délibération le conseil municipal à 3 VOIX POUR (MM BERGNER, GABIOT et MONGERAND), 5 VOIX CONTRE (MMES GOUEBAULT, HORSIN et MM VAJOU, LEGRAND, MONPOINT) et 1 ABSTENTION (M BISIG) refuse d'attribuer une subvention à l'association.

RETROCESSION D'UNE PART DE PATURE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de rétrocession de la part de pâture de Madame HORSIN Odette. Après consultation du règlement, cette demande est refusée conformément à son article 5. Un courrier explicatif sera adressé à Madame HORSIN Odette.

ATTRIBUTION D'UNE PART DE PATURE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame DRESSNER en date du 7 août 2017 qui souhaitent acquérir une part de pâture communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'attribuer la part de pâture Lot n°12 d'une superficie d'environ de 0 h 80 a et 0 ca (bois).

Un avenant à la convention sera établi, sous réserve que les dernières formalités administratives soient établies.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) La prochaine réunion pour la préparation du Noël des séniors et des enfants aura lieu le 2 novembre 2017.
- 2) Un devis sera demandé pour la vente de trente peupliers.
- 3) Monsieur le Maire informe du départ de l'agent communal dernièrement recruté.
- 4) Un point est fait sur : la réserve parlementaire, la fin des travaux d'accessibilité et le dossier PSI de la communauté de communes.

Fait et délibéré à Gumery le 21 septembre 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20h45.

Le Maire,
Philippe BERGNER